

STRATÉGIE DE CONFORMITÉ  
AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT  
ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION  
DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SUIVIS DES DÉCISIONS D-2014-171 ET D-2016-191</b> .....	<b>4</b>
	2.1 Suivis administratifs relatifs aux ventes aux enchères.....	4
<b>3</b>	<b>PRÉVISION DES ÉMISSIONS DE 2021 À 2026</b> .....	<b>5</b>
	3.1 Prévision des émissions.....	5
	3.2 Analyse de scénarios de prévision d'émissions .....	7
<b>4</b>	<b>RÉSULTATS DES VENTES AUX ENCHÈRES ET PRÉVISION DES PRIX DES DROITS D'ÉMISSION</b> .....	<b>9</b>
	4.1 Résultats des ventes aux enchères et évolution des prix sur le marché secondaire.....	9
	4.1.1 Résultats des ventes aux enchères .....	9
	4.1.2 Évolution des prix sur le marché secondaire .....	10
	4.2 Prévision des prix sur la période 2021 à 2030.....	12
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		
<b>6</b>	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATION</b> .....	<b>27</b>

## 1 MISE EN CONTEXTE

1 [REDACTED]  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]  
4 [REDACTED]

5 [REDACTED]

6 [REDACTED] Énergir s.e.c. (Énergir) demande à la  
7 Régie d'approuver la stratégie de couverture proposée pour la période de conformité 2024-2026.

8 Les suivis pertinents en lien avec la décision D-2014-171 seront également présentés dans ce  
9 document.

---

[REDACTED]

## **2 SUIVIS DES DÉCISIONS D-2014-171 ET D-2016-191**

1 Dans sa décision D-2014-171, la Régie demandait à Énergir cinq suivis spécifiques. Plusieurs de  
2 ces suivis ont été présentés à la Régie dans le cadre des Causes tarifaires 2016<sup>2</sup>, 2017<sup>3</sup> et 2018<sup>4</sup>  
3 ou dans différents rapports annuels (plus récemment, dans le Rapport annuel au 30 septembre  
4 2019<sup>5</sup>). En conséquence, un seul suivi sera présenté, à la section 2.1.

5 Également, le suivi demandé par la Régie dans sa décision D-2016-191<sup>6</sup> est présenté dans le  
6 cadre des rapports annuels d'Énergir, le plus récent étant le Rapport annuel au 30 septembre  
7 2019<sup>7</sup>.

### **2.1 SUIVIS ADMINISTRATIFS RELATIFS AUX VENTES AUX ENCHÈRES**

8 Au paragraphe 226 de la décision D-2014-171, la Régie demande à Énergir :

9 « [...] pour chaque vente aux enchères, de déposer un suivi administratif afin de présenter les  
10 éléments tenus en compte pour sa mise à l'enchère selon le même niveau de détail que la réponse  
11 1.2.2 de la pièce B-0038, ainsi que les résultats obtenus. »

12 En 2019, quatre ventes aux enchères ont été tenues conjointement par les gouvernements du  
13 Québec et de la Californie. Énergir a déposé les suivis administratifs sous pli confidentiel à la  
14 Régie les 22 mars 2019, le 4 juin 2019, le 4 septembre 2019 et le 5 décembre 2019<sup>8</sup>.

---

<sup>2</sup> R-3879-2014, B-0452, Gaz Métro-105, Document 1.

<sup>3</sup> R-3970-2016, B-0016, Gaz Métro-4, Document 1.

<sup>4</sup> R-3987-2016, B-0086, Gaz Métro-8, Document 1.

<sup>5</sup> R-4114-2019, B-0082, Énergir-15, Document 1.

<sup>6</sup> Paragraphe 112.

<sup>7</sup> R-4114-2019, B-0082, Énergir-15, Document 1.

<sup>8</sup> [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi\\_GM\\_D-2014-171.html](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_GM_D-2014-171.html).

### **3 PRÉVISION DES ÉMISSIONS DE 2021 À 2026**

#### **3.1 PRÉVISION DES ÉMISSIONS**

1 Énergir présente la prévision des émissions à couvrir pour les quatrième<sup>9</sup> et cinquième<sup>10</sup> périodes  
2 de conformité. Les émissions à couvrir correspondront aux émissions de gaz à effet de serre  
3 (GES) qui auront été déclarées selon le *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines*  
4 *émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RDOCECA)<sup>11</sup> et vérifiées par un tiers  
5 indépendant, pour chacune des années civiles incluses dans ces périodes de conformité<sup>12</sup>.

6 Rappelons que le RDOCECA définit deux types d'émission de GES à couvrir par Énergir :

- 7 a) les émissions de GES attribuables à ses activités de transport et distribution de gaz  
8 naturel (protocoles QC.1 et QC.29 du RDOCECA); et
- 9 b) les émissions de GES attribuables à l'utilisation ou à la combustion du gaz naturel et du  
10 gaz naturel renouvelable distribué pour consommation au Québec, sauf celles  
11 attribuables au gaz naturel et au gaz naturel renouvelable qu'elle a distribué à ses  
12 clients pour leurs établissements assujettis au SPEDE (protocole QC.30 du  
13 RDOCECA).

14 Les tableaux 1 et 2 présentent les émissions prévues par année pour le scénario de base,  
15 ventilées selon les principaux types d'émissions à couvrir, ainsi que les exclusions ayant pour  
16 effet de réduire les émissions à couvrir par Énergir, et ce, pour les périodes de conformité  
17 2021-2023 et 2024-2026.

18 Il en résulte des émissions prévues de 19 160 610 tonnes de GES pour la période de conformité  
19 2021-2023 et de 18 178 526 tonnes de GES pour la période de conformité 2024-2026.

---

<sup>9</sup> 2021 à 2023.

<sup>10</sup> 2024 à 2026.

<sup>11</sup> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2.%20r.%2015>.

<sup>12</sup> Article 21 du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*,  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2.%20r.%2046.1>.

**Tableau 1**  
**Prévision des émissions 2021 à 2023 – Scénario de base**

Scénario de base	Unités	prév.	prév.	prév.
		2021	2022	2023
<b>Émissions sur le réseau (QC.1 et QC.29)</b>				
QC.1 Combustion (postes de livraison et usine LSR, incluant bureaux administratifs)	Tonnes GES	10 311	10 311	10 311
QC.29 Transport et distribution de gaz naturel	Tonnes GES	34 157	34 157	34 157
<b>Sous-total Émissions sur le réseau</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>44 468</b>	<b>44 468</b>	<b>44 468</b>
	Portion du total	0,69%	0,70%	0,70%
<b>Émissions des clients à couvrir (QC.30)</b>				
Livraisons totales aux clients (incluant le GNL à compter de 2017)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	6 198 320	6 316 632	6 423 815
Moins: Exclusions ventes aux Émetteurs, transport maritime et hors-Québec	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	(2 809 066)	(2 937 789)	(3 053 017)
Moins: Autres exclusions	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	(93 284)	(104 084)	(124 452)
Plus: Gaz perdu (autre que QC.29)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	26 837	27 290	27 759
<b>Sous-total livraisons</b>	<b>10<sup>3</sup>m<sup>3</sup></b>	<b>3 322 808</b>	<b>3 302 049</b>	<b>3 274 105</b>
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15°C à 20°C		1,922	1,922	1,922
<b>Sous-total des émissions des clients à couvrir avant GNL</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>6 385 699</b>	<b>6 345 805</b>	<b>6 292 103</b>
Livraisons totales aux clients - GNR	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	93 284	104 084	124 452
Moins - Exclusions GNR (grands émetteurs, transport maritime et exporté)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	-	-	-
<b>Sous-total livraisons GNR</b>	<b>10<sup>3</sup>m<sup>3</sup></b>	<b>93 284</b>	<b>104 084</b>	<b>124 452</b>
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15°C à 20°C		0,011	0,011	0,011
<b>Sous-total des émissions des clients à couvrir GNR</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>1 044</b>	<b>1 165</b>	<b>1 393</b>
<b>Sous-total des émissions des clients à couvrir</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>6 386 742</b>	<b>6 346 969</b>	<b>6 293 495</b>
	Portion du total	99,31%	99,30%	99,30%
<b>Émissions totales à couvrir</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>6 431 210</b>	<b>6 391 437</b>	<b>6 337 963</b>
	Total 3 ans	19 160 610		

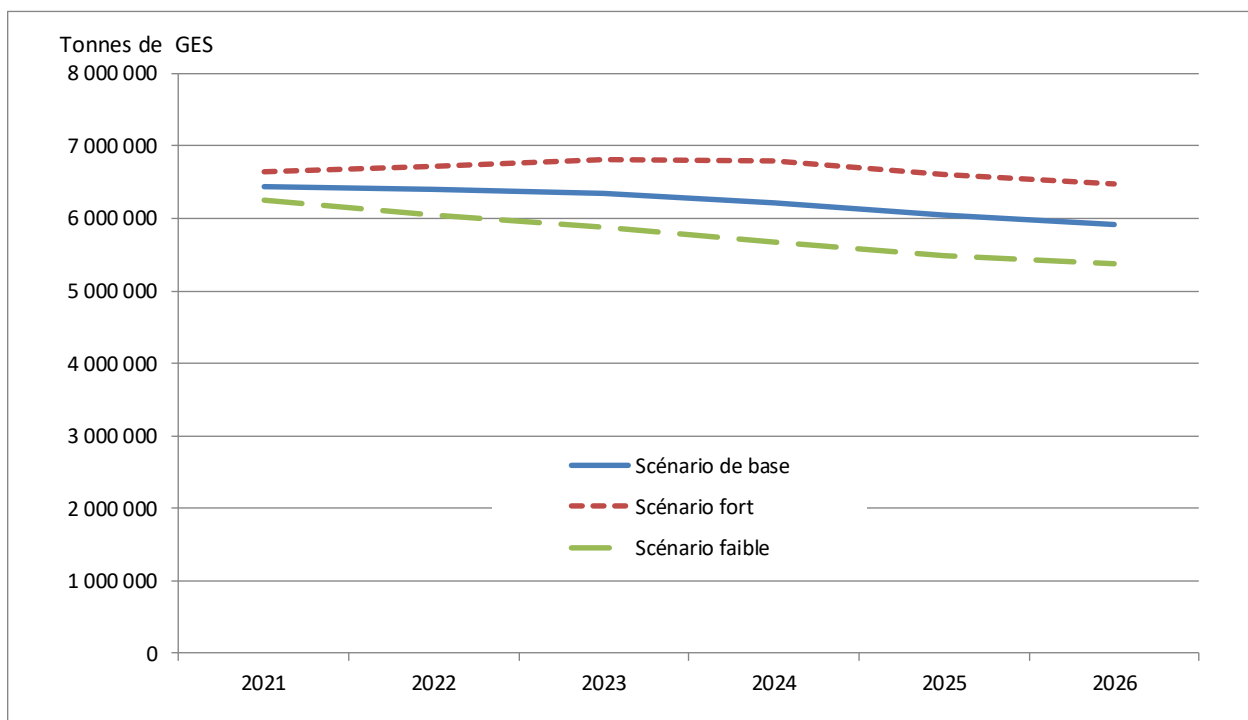
**Tableau 2**  
**Prévision des émissions 2024 à 2026 – Scénario de base**

Scénario de base	Unités	prév.	prév.	prév.
		2024	2025	2026
<b>Émissions sur le réseau (QC.1 et QC.29)</b>				
QC.1 Combustion (postes de livraison et usine LSR, incluant bureaux administratifs)	Tonnes GES	10 311	10 311	10 311
QC.29 Transport et distribution de gaz naturel	Tonnes GES	34 157	34 157	34 157
<b>Sous-total Émissions sur le réseau</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>44 468</b>	<b>44 468</b>	<b>44 468</b>
	Portion du total	0,71%	0,74%	0,75%
<b>Émissions des clients à couvrir (QC.30)</b>				
Livraisons totales aux clients (incluant le GNL à compter de 2017)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	6 424 204	6 424 204	6 424 204
Moins: Exclusions ventes aux Émetteurs, transport maritime et hors-Québec	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	(3 053 443)	(3 053 443)	(3 053 443)
Moins: Autres exclusions	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	(184 812)	(280 002)	(345 664)
Plus: Gaz perdu (autre que QC.29)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	27 760	27 760	27 760
<b>Sous-total livraisons</b>	<b>10<sup>3</sup>m<sup>3</sup></b>	<b>3 213 709</b>	<b>3 118 520</b>	<b>3 052 858</b>
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15°C à 20°C		1,922	1,922	1,922
<b>Sous-total des émissions des clients à couvrir avant GNL</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>6 176 035</b>	<b>5 993 103</b>	<b>5 866 915</b>
Livraisons totales aux clients - GNR	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	184 812	280 002	345 664
Moins - Exclusions GNR (grands émetteurs, transport maritime et exporté)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	-	-	-
<b>Sous-total livraisons GNR</b>	<b>10<sup>3</sup>m<sup>3</sup></b>	<b>184 812</b>	<b>280 002</b>	<b>345 664</b>
Facteurs d'émission de GES et correction de température 15°C à 20°C		0,011	0,011	0,011
<b>Sous-total des émissions des clients à couvrir GNR</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>2 068</b>	<b>3 133</b>	<b>3 868</b>
<b>Sous-total des émissions des clients à couvrir</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>6 178 104</b>	<b>5 996 236</b>	<b>5 870 783</b>
	Portion du total	99,29%	99,26%	99,25%
<b>Émissions totales à couvrir</b>	<b>Tonnes GES</b>	<b>6 222 571</b>	<b>6 040 704</b>	<b>5 915 251</b>
	Total 3 ans	18 178 526		

### 3.2 ANALYSE DE SCÉNARIOS DE PRÉVISION D'ÉMISSIONS

- 1 À titre indicatif, Énergir présente deux scénarios alternatifs permettant d'établir une fourchette à
- 2 l'intérieur de laquelle les émissions totales à couvrir devraient se situer.
- 3 Le graphique 1 présente les prévisions des émissions de 2021 à 2026 selon le scénario de base,
- 4 le scénario de fortes émissions et le scénario de faibles émissions.

**Graphique 1**  
**Émissions prévues de 2021 à 2026 selon différents scénarios**



- 5 En vertu du scénario alternatif présentant de plus fortes émissions, les émissions à couvrir
- 6 s'élèveraient à 20 174 278 tonnes de GES pour la période de 2021-2023, en hausse de
- 7 1 013 668 tonnes de GES par rapport au scénario de base, et à 19 878 893 tonnes de GES pour
- 8 la période de 2024-2026, en hausse de 1 700 367 tonnes par rapport au scénario de base.
- 9 En vertu du scénario alternatif présentant de plus faibles émissions, les émissions à couvrir
- 10 s'élèveraient à 18 182 808 tonnes de GES pour la période de conformité 2021-2023, en baisse
- 11 de 977 802 tonnes de GES par rapport au scénario de base, et à 16 529 702 tonnes de GES

- 1 pour la période de conformité 2024-2026, en baisse de 1 648 824 tonnes par rapport au scénario  
 2 de base.
- 3 Les tableaux suivants présentent une synthèse de la prévision des émissions pour les trois  
 4 scénarios analysés, et ce, pour chaque période de conformité.

Tableau 3

## Synthèse des émissions à couvrir pour la période de conformité 2021-2023

Scénario de base		2021	2022	2023	2021-2023
Émissions relatives au transport et à la distribution du gaz naturel (QC.1 et QC.29)	t CO <sub>2</sub> éq.	44 468	44 468	44 468	133 403
Émissions relatives à l'utilisation du gaz naturel distribué au Québec (QC.30)	t CO <sub>2</sub> éq.	6 386 742	6 346 969	6 293 495	19 027 207
<b>Émissions totales</b>	<b>t CO<sub>2</sub> éq.</b>	<b>6 431 210</b>	<b>6 391 437</b>	<b>6 337 963</b>	<b>19 160 610</b>
Scénario fortes émissions					
Émissions relatives au transport et à la distribution du gaz naturel (QC.1 et QC.29)	t CO <sub>2</sub> éq.	44 468	44 468	44 468	133 403
Émissions relatives à l'utilisation du gaz naturel distribué au Québec (QC.30)	t CO <sub>2</sub> éq.	6 598 101	6 675 427	6 767 347	20 040 875
<b>Émissions totales</b>	<b>t CO<sub>2</sub> éq.</b>	<b>6 642 569</b>	<b>6 719 894</b>	<b>6 811 815</b>	<b>20 174 278</b>
Scénario faibles émissions					
Émissions relatives au transport et à la distribution du gaz naturel (QC.1 et QC.29)	t CO <sub>2</sub> éq.	44 468	44 468	44 468	133 403
Émissions relatives à l'utilisation du gaz naturel distribué au Québec (QC.30)	t CO <sub>2</sub> éq.	6 210 342	6 006 836	5 832 228	18 049 406
<b>Émissions totales</b>	<b>t CO<sub>2</sub> éq.</b>	<b>6 254 809</b>	<b>6 051 303</b>	<b>5 876 695</b>	<b>18 182 808</b>

Tableau 4

## Synthèse des émissions à couvrir pour la période de conformité 2024-2026

Scénario de base		2024	2025	2026	2024-2026
Émissions relatives au transport et à la distribution du gaz naturel (QC.1 et QC.29)	t CO <sub>2</sub> éq.	44 468	44 468	44 468	133 403
Émissions relatives à l'utilisation du gaz naturel distribué au Québec (QC.30)	t CO <sub>2</sub> éq.	6 178 104	5 996 236	5 870 783	18 045 123
<b>Émissions totales</b>	<b>t CO<sub>2</sub> éq.</b>	<b>6 222 571</b>	<b>6 040 704</b>	<b>5 915 251</b>	<b>18 178 526</b>
Scénario fortes émissions					
Émissions relatives au transport et à la distribution du gaz naturel (QC.1 et QC.29)	t CO <sub>2</sub> éq.	44 468	44 468	44 468	133 403
Émissions relatives à l'utilisation du gaz naturel distribué au Québec (QC.30)	t CO <sub>2</sub> éq.	6 744 893	6 563 025	6 437 572	19 745 490
<b>Émissions totales</b>	<b>t CO<sub>2</sub> éq.</b>	<b>6 789 360</b>	<b>6 607 493</b>	<b>6 482 040</b>	<b>19 878 893</b>
Scénario faibles émissions					
Émissions relatives au transport et à la distribution du gaz naturel (QC.1 et QC.29)	t CO <sub>2</sub> éq.	44 468	44 468	44 468	133 403
Émissions relatives à l'utilisation du gaz naturel distribué au Québec (QC.30)	t CO <sub>2</sub> éq.	5 628 496	5 446 628	5 321 175	16 396 299
<b>Émissions totales</b>	<b>t CO<sub>2</sub> éq.</b>	<b>5 672 963</b>	<b>5 491 096</b>	<b>5 365 643</b>	<b>16 529 702</b>



## 4 RÉSULTATS DES VENTES AUX ENCHÈRES ET PRÉVISION DES PRIX DES DROITS D'ÉMISSION

### 4.1 RÉSULTATS DES VENTES AUX ENCHÈRES ET ÉVOLUTION DES PRIX SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE

#### 4.1.1 Résultats des ventes aux enchères

1 Les gouvernements du Québec et de la Californie ont tenu quatre ventes aux enchères  
2 conjointes en 2019. Le tableau suivant présente les prix de vente lors de chacune des  
3 quatre ventes aux enchères, en dollars américains et en dollars canadiens.

Tableau 5

Prix de vente des unités d'émission  
lors des quatre ventes aux enchères de 2019

	Millésime présent (2019 ou antérieur <sup>13</sup> )		Millésime futur (2022)		Taux de change officiel
	\$US	\$CAN	\$US	\$CAN	\$CAN/\$US
Février 2019 <sup>14</sup>	15,73	20,82	15,62	20,68	1,3238
Mai 2019 <sup>15</sup>	17,45	23,48	17,40	23,42	1,3457
Août 2019 <sup>16</sup>	17,16	22,82	16,85	22,41	1,3298
Novembre 2019 <sup>17</sup>	17,00	22,46	16,80	22,20	1,3214

4 Le graphique suivant présente les résultats des ventes aux enchères de droits d'émission  
5 tenues depuis février 2018, soit la première vente aux enchères de la période de  
6 conformité 2018-2020.

<sup>13</sup> Les unités d'émission de millésime courant comprennent des unités d'émission de millésime 2019 ainsi que des unités d'émission de millésimes antérieurs.

<sup>14</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2018-12-21/resultats20190227.pdf>.

<sup>15</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2019-05-19/resultats20190522.pdf>.

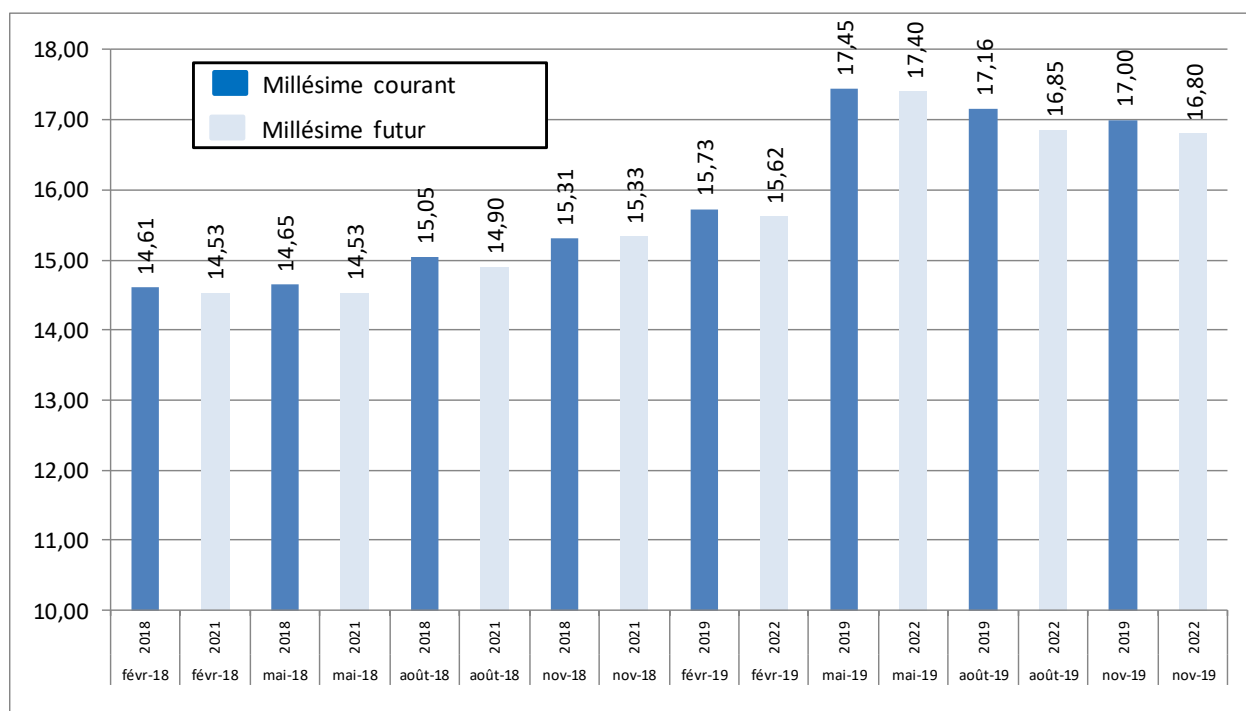
<sup>16</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2019-06-21/resultats20190621.pdf>.

<sup>17</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2019-09-20/resultats20190920.pdf>.

## Graphique 2

## Prix des unités d'émission des ventes aux enchères conjointes Québec-Californie

(par millésime, en \$US)



## 4.1.2 Évolution des prix sur le marché secondaire

1 Au cours de l'année 2019, les prix des unités d'émission pour livraison immédiate dans le  
 2 marché secondaire ont augmenté significativement. En effet, au début janvier 2019, les  
 3 unités d'émission pour livraison immédiate se transigeaient à un niveau se situant tout  
 4 près du prix plancher pour 2019 (15,62 \$US), soit à 15,65 \$US. Au 31 décembre 2019, le  
 5 prix atteignait 17,65 \$US, soit une hausse de 2,00 \$US (+12,8 %).

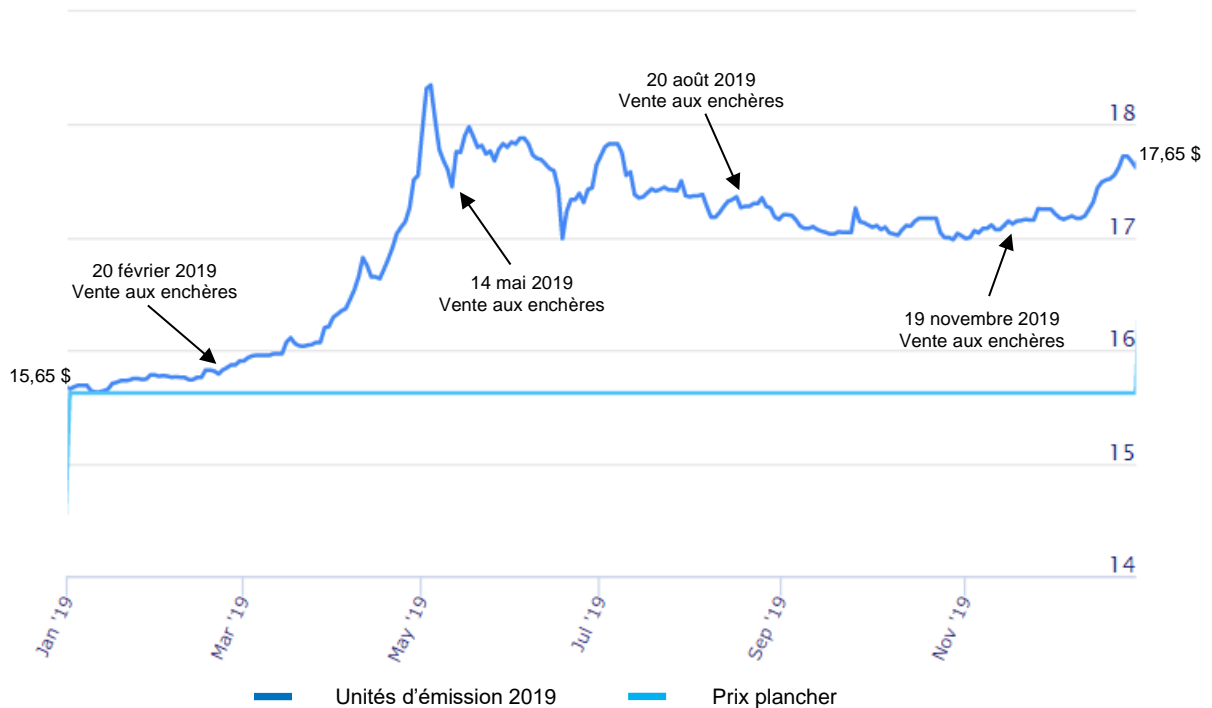
6 Quelques facteurs ont contribué à la hausse de prix observée en 2019. Tout d'abord, les  
 7 prix sont influencés par la hausse annuelle du prix plancher applicable aux ventes aux  
 8 enchères (5 % par année plus l'inflation<sup>18</sup>). Ensuite, un resserrement de l'offre d'unités  
 9 d'émission a exercé une pression à la hausse sur le prix des unités d'émission. Ce  
 10 resserrement provient à la fois de la fin de la remise en vente par la Californie d'unités  
 11 d'émission invendues de ventes aux enchères précédentes (les dernières ont été remises

<sup>18</sup> Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, article 49.

1 en vente en février 2019) ainsi que par la baisse annuelle des plafonds d'émission  
 2 cumulatifs du Québec et de la Californie. Un autre facteur important à souligner est  
 3 l'apparition dans le marché de spéculateurs, qui ont commencé à prendre des positions  
 4 plus importantes dans le marché en 2019.

Graphique 3

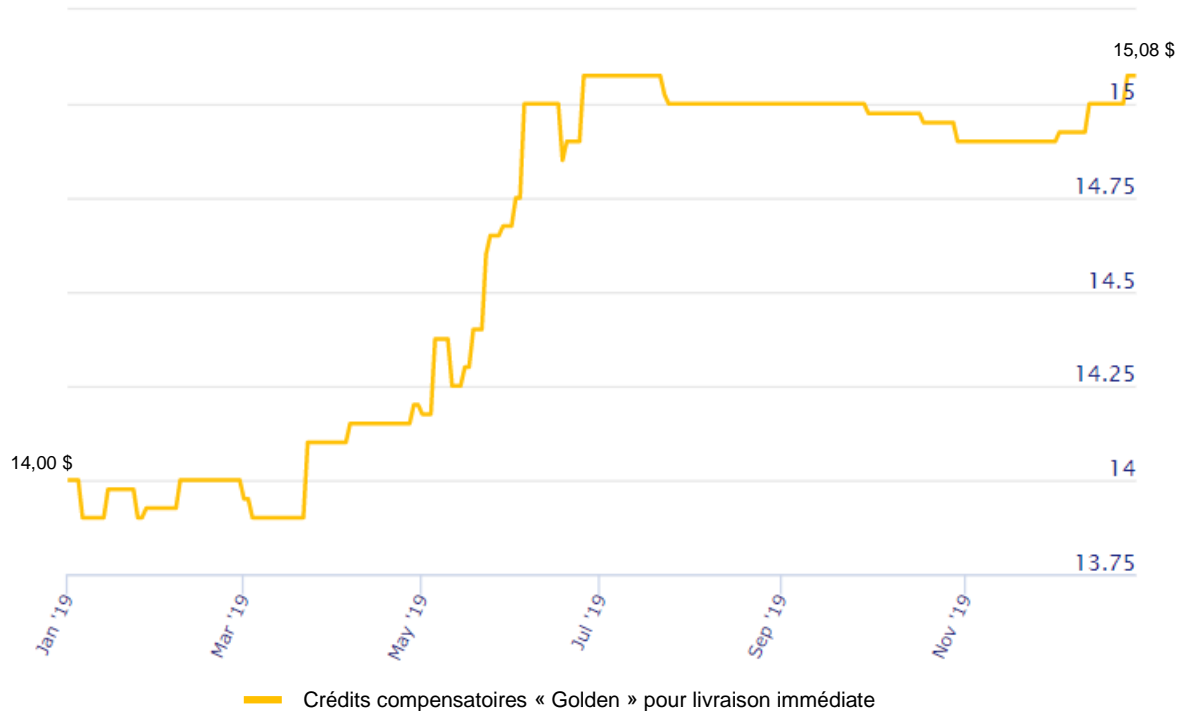
### Évolution du prix des unités d'émission en 2019 dans le marché secondaire (en \$US)<sup>19</sup>



5 Le graphique suivant montre l'évolution des prix des crédits compensatoires (CC) de la  
 6 Californie qualifiés « Golden », c'est-à-dire dont le risque d'invalidation est assumé par le  
 7 vendeur et, donc, qui se comparent le plus étroitement aux CC produits au Québec.

<sup>19</sup> Source : ClearBlue Markets.

Graphique 4

Évolution du prix des crédits compensatoires de la Californie en 2019 (en \$US)<sup>20</sup>

1 De façon générale, le prix des CC « Golden » de la Californie a suivi une tendance  
 2 relativement similaire au prix des unités d'émission, quoique la hausse observée au  
 3 printemps 2019 a été légèrement décalée en comparaison avec celle des unités  
 4 d'émission. En début d'année 2019, un CC « Golden » coûtait 10,5 % de moins qu'une  
 5 unité d'émission (14,00 \$US comparativement à 15,65 \$US) alors qu'en fin d'année, cet  
 6 écart avait augmenté à 14,6 % (15,08 \$US par rapport à 17,65 \$US).

#### 4.2 PRÉVISION DES PRIX SUR LA PÉRIODE 2021 À 2030

7 Énergir a utilisé les plus récentes prévisions de prix à long terme produites par deux firmes  
 8 distinctes, soit celle de CaliforniaCarbon.info (CCI)<sup>21</sup> et de ClearBlue Markets (CBM)<sup>22</sup>.

<sup>20</sup> Source : ClearBlue Markets.

<sup>21</sup> Updated 2030 Allowances Price and GHG Emissions Forecast for WCI Carbon Market, January 2020.

<sup>22</sup> WCI Cap & Trade Supply and Demand Report, November 2019.

- 1 Le tableau suivant présente les prévisions de prix de CCI et de CBM pour 2021 à 2030, ainsi que  
2 la moyenne.

Tableau 6

Prévision de prix des unités d'émission, 2021-2030 (en \$CAN)<sup>23</sup>

	Prévision CCI	Prévision CBM	Moyenne
2021			
2022			
2023			
2024			
2025			
2026			
2027			
2028			
2029			
2030			

- 3 Dans leurs prévisions, les deux firmes anticipent que le marché, [REDACTED]  
4 [REDACTED]  
5 [REDACTED]  
6 [REDACTED]  
7 [REDACTED]

<sup>23</sup> Les prévisions publiées par CCI et CBM étaient en \$US et ont été converties en \$CAN en utilisant les mêmes hypothèses de taux de change que le plan d'approvisionnement 2021-2024.

5



Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.



Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.



Cette page est déposée sous pli confidentiel.

Cette page est déposée sous pli confidentiel.

## **6 CONCLUSION ET RECOMMANDATION**

1 Dans le cadre du présent dossier, Énergir a présenté les différents suivis demandés par la Régie  
2 dans sa décision D-2014-171 et présenté une stratégie de couverture pour la période de  
3 conformité 2024-2026, laquelle tient compte de la stratégie de couverture approuvée par la Régie  
4 pour la période de conformité 2021-2023 et des contextes politique, juridique et de marché relatifs  
5 au SPEDE du Québec.

6 **Par conséquent, Énergir demande à la Régie de :**

- 7 • **prendre acte des suivis déposés relatifs à la décision D-2014-171;**
- 8 • **approuver la stratégie de couverture proposée pour la période de conformité**  
9 **2024-2026; et**
- 10 • **interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations déposées**  
11 **sous pli confidentiel.**